

# Inscriptions sur les listes d'aptitude dans les bibliothèques : c'est maintenant !

CONTRAIREMENT aux années antérieures, la note de service BIATPSS « Recrutement et mobilité des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé » du 25 novembre 2021 parue au BO spécial n° 7 du 2 décembre 2021, ne traitait que du recrutement et de la mobilité. Or, le texte spécifique sur la gestion des carrières, bien que finalisé par la

DGRH, n'est toujours pas publié, alors que la saisie des propositions des établissements pour les listes d'aptitude sur POPPEE, a déjà commencé !

Au vu du calendrier de gestion des opérations dont nous disposons néanmoins, il est certain que si vous-même ou certains de vos collègues, risquez d'être injustement « oublié.e.s », il est urgent de vous manifester auprès de vos directions.

## Calendrier 2022 de gestion des listes d'aptitude et tableaux d'avancement

	Mise en ligne des promouvables	Saisie des propositions et des classements des établissements dans POPPEE-WEB	Date limite de réception des dossiers à la DGRH	Mise en ligne des agents promus sur POPPEE-WEB
<b>LISTES D'APTITUDE (LA)</b>				
<b>Accès au corps des CG, des Conservateurs et des Bibliothécaires</b>	03 février 22	du 04/02 au 25/03/2022	04 avril 22	Entre le 16/05 et le 20/05/2022
<b>Accès au corps des BIBAS</b>	03 février 22	du 04/02 au 25/03/2022	04 avril 22	Entre le 30/05 et le 03/06/2022
<b>TABLEAUX D'AVANCEMENT (TA)</b>				
<b>TA en Magasinier principal de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe</b>	17 février 22	Du 17/02 au 25/03/2022	04 avril 22	Entre le 13/06 et le 17/06/2022
<b>TA en Conservateur en chef</b>	26 août 22	du 26/08 au 21/09/2022	28 septembre 22	Entre le 14/11 et le 18/11/2022
<b>TA en Bibliothécaire HC</b>	26 août 22	du 26/08 au 21/09/2022	28 septembre 22	Entre le 24/10 et le 28/10/2022
<b>TA en BIBAS Classe exceptionnelle et supérieure</b>	26 août 22	du 26/08 au 21/09/2022	28 septembre 22	Entre le 28/11 et le 02/12/2022

• Attention : cette année, les tableaux d'avancement (TA) en magasinier principal de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe seront examinées au printemps 2022.

Depuis de nombreuses années, seules les listes d'aptitude étaient examinées au premier semestre. En 2022, les TA des magasiniers le seront également. Les TA en BIBAS de classe supérieure et exceptionnelle, en bibliothécaire hors-classe et en conservateur en chef seront examinés comme d'habitude, à l'automne 2022.

### Promouvable, proposé, promu ?

Être promouvable nécessite simplement de satisfaire à des critères statutaires d'ancienneté dans un grade, un corps et dans la fonction publique. Vu le faible nombre de possibilités, eu égard au nombre de promouvables, cela n'implique pas d'être proposé, encore moins d'être promu. Mais trop souvent les directions omettent d'informer les agents promouvables quand elles n'envisagent pas de les proposer.

Vérifiez si vous remplissez les conditions de promouvabilité.

### Augmentation du taux de promotion pour les B et C aux TA en 2022 - 2023 - 2024

Dans le cadre des perspectives salariales de juillet 2021, une mesure visant à « revaloriser et harmoniser

les taux de promotion des corps type B et C » a été actée par la ministre de la Transformation et de la fonction publiques. Elle se traduit (Arrêté du 29 novembre 2021) par à une augmentation des possibilités pour les TA des Bibliothécaires assistants spécialisés et des Magasiniers des bibliothèques pour les années 2022 à 2024. Augmentation qui demeure toutefois très en deçà des besoins, eu égard au nombre de promouvables.

Corps	2021	2022 - 2024
<b>Magasiniers principaux de 2<sup>e</sup> cl.</b>	23 %	28 %
<b>Magasiniers principaux de 1<sup>re</sup> cl.</b>	8,5 %	16,5 %
<b>BIBAS classe supérieure</b>	10 %	18 %
<b>BIBAS classe exceptionnelle</b>	11 %	14 %

En raison de la loi de « transformation de la fonction publique » du 6 août 2019, vos élu.e.s SNASUB-FSU ne sont plus associé.e.s à l'examen de vos dossiers, mais vous pourrez toujours compter sur nous et sur vos représentants locaux pour vous défendre dans vos établissements.

**Dès que le texte sera publié, vous pourrez, bien sûr, le retrouver sur [snasub.fsu.fr](http://snasub.fsu.fr)**

Béatrice BONNEAU, Estelle BRONIARCZYK,  
Christian VIERON LEPOUTRE